



01176

MICROFICHE N°

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F

1

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

CENTRE DE DOCUMENTATION AGRICOLE

13 DEC. 1977

Office de l'Elevage et des Pâturages

Projet FAO/SIDA/TUN-10

CNDA 01176

FICHE TECHNIQUE N° 77/06

Aux : Chefs d'Agences, de l'Office de l'Elevage et des Pâturages
Ingénieurs et Ingénieurs-Adjoints du Projet
Adjoints Techniques du Projet

Date : 27 Octobre 1977

Objet : Drainage des veaux sevrés par les petits éleveurs,
issus de vaches locales, croisées et de génisses
Autrichiennes (Projet 502)

DRAINAGE DES VEAUX SEVRES PAR
LES PETITS ELEVEURS,
ISSUS DE VACHES LOCALES, CROISEES
ET DE GENISSES AUTRICHIENNES (PROJET 502)

1. - EXPOSE DES MOTIFS .-

L'étude du secteur de l'élevage bovin en Tunisie montre que 60 % du troupeau se trouve entre les mains des exploitants de moins de 20 hectares, qui disposent seulement du tiers de la superficie agricole nationale.

En d'autres termes, la majorité des animaux se trouve entre les mains des petits agriculteurs les plus déshérités, chez lesquels la charge bovine par hectare de parcours est excessive au point qu'ils doivent, pour la plupart, exploiter le bord des routes et pratiquer un pâturage "sauvage" sur les parcelles de jachère du secteur de grande culture.

Le projet s'est donc naturellement orienté vers la recherche d'une "complémentation" inter-sectorielle consistant à établir un double courant d'échange entre le sous-secteur de petite exploitation (moins de 20 hectares) et le sous-secteur de grande culture.

Ce double courant d'échange consiste à transférer les jeunes bovins depuis le sous-secteur de petite exploitation vers le sous-secteur de grande culture, où ils seront engraisés et, inversement, de transférer depuis le sous-secteur de grande culture certains produits agro-industriels (pulpe de betterave) vers le sous-secteur de petite exploitation.

Bien entendu, le projet n'a pas "inventé" le principe de la complémentation inter-sectorielle, qui était pratiquée et continue de l'être par les négociants en fourrage dans un sens et par les maquignons de l'autre.

La seule différence, et elle est importante, réside dans la motivation du projet, qui est de développer la production nationale et le revenu des producteurs au lieu, comme c'est le cas pour les circuits d'échange traditionnels, de spéculer sur la dispersion et l'inorganisation du sous-secteur le plus vulnérable, c'est-à-dire celui des petites exploitations, qui représente 274.000 unités sur les 326.000 exploitations agricoles tunisiennes (84 % du total).

2. - SITUATION ACTUELLE DU DRAINAGE DES JEUNES BOVINS PAR LE PROJET .-

2.1. - Jeunes bovins

Le drainage des jeunes bovins a fait l'objet d'un programme prioritaire pour le projet, à partir du marché de Tunis en 1975 et du centre de Borj El Amri en 1976, complété par les 4 centres d'achat de :

- Béni Khalled (Nabeul)
- Le Krib (Siliana)
- Le Fahs (Zaghuan)
- Bou Salem (Jendouba),

qui ont été installés et qui ont commencé à fonctionner au printemps 1977.

Le tableau en annexe montre la progression régulière de ces achats, qui ont atteint les chiffres suivants :

- En 1975	: 3.351
- En 1976	: 5.766
- En 1977 (au 30.09.77)	: 9.830.

Ce tableau montre également que le maximum des achats s'établit pour les 3 campagnes du projet entre mai et août (4 mois).

2.2. - Importations

Au cours du second semestre de 1976, il s'est avéré que le rythme des achats de jeunes bovins sur le marché local ne permettrait pas au projet de livrer les 9.000 animaux qui étaient prévus au programme (75 % de 12.000). Près de 1.800 taurillons ont été importés d'Irlande entre septembre et octobre 1976.

Une nouvelle importation de 811 animaux a été faite en février 1977.

Malgré l'intérêt des adhérents pour le bétail importé, il n'est pas dans la vocation du projet de poursuivre ce type d'opération qui, non seulement hypothèque la balance des paiements, mais qui de surcroît fait concurrence à la production nationale de jeunes bovins, qui se trouve encore loin d'être intégralement exploitée.

Par ailleurs, l'augmentation récente du prix des jeunes bovins sur le marché international exclut la poursuite de ce type d'opération.

2.3. - Incorporation à l'engraissement de veaux sevrés de race pure Pie Noire

Poursuivant la diversification de son approvisionnement en animaux à engraisser, le projet a drainé, à partir de janvier 1977, des veaux mâles sevrés (entre 6 et 10 mois) provenant d'étables laitières spécialisées de race pure (Pie Noire essentiellement).

Ce programme, qui a porté sur un total de 330 animaux (au 30.09.1977), sera poursuivi et intensifié dans le futur.

2.4. - Sevrage de veaux de 8 jours de race pure

Le projet envisage de mettre en route un programme pilote de sevrage de veaux de 8 jours, qui seront incorporés à l'engraissement après un sevrage à 90 jours en nurseries spécialisées.

3. - DRAINAGE DE VEAUX SEVRÉS PAR LES PETITS ELEVEURS : OBJECTIFS .-

Malgré les progrès accomplis par le projet sur le plan du drainage des bovins susceptibles d'être soumis à l'engraissement, consécutifs notamment au renforcement de l'infrastructure du circuit jeune bovin, à l'incorporation des veaux sevrés provenant d'étables laitières spécialisées et, prochainement, des veaux de 8 jours, le projet ne pourra, cette année, se procurer les 13.500 animaux qu'il aurait dû distribuer à ses adhérents pour réaliser les objectifs de 18.000 taurillons.

C'est la raison pour laquelle il a été envisagé de drainer, DES LE SEVRAGE, les veaux sevrés issus de vaches locales croisées, et de race pure chez les petits éleveurs traditionnels.

Cette opération poursuit les objectifs suivants :

3.1. - Allègement de la charge bovine dans le sous-secteur de petite exploitation

L'achat au sevrage (6 mois environ) d'animaux qui étaient auparavant achetés comme "herbagers" entre 1 et 2 ans, permet d'économiser les maigres ressources fourragères dont dispose le sous-secteur de petite exploitation, pour lesquelles les mâles improductifs concurrencent les vaches et génisses d'élevage.

3.2. - Abaissement de l'âge de mise à l'engraissement des animaux

Le drainage des veaux sevrés permettra de soumettre ces animaux à un régime équilibré et suffisant, 6 mois plus tôt qu'auparavant.

On peut supposer que des animaux qui auront souffert moins longtemps d'un régime déficient puissent extérioriser, pour des caractéristiques génétiques équivalentes, des performances techniques (GMQ et indice de consommation) plus intéressantes.

3.3. - Suppression des circuits commerciaux intermédiaires

A sa présentation au centre d'achat, il n'est pas rare qu'un taurillon soit successivement passé entre les mains de 2 ou 3 maquignons, qui auront chacun prélevé une marge qu'il serait intéressant d'évaluer.

En traitant directement avec l'éleveur, en supprimant tout intermédiaire, le projet fait directement profiter celui-ci du prix relativement élevé qu'il consent pour ces animaux.

3.4. - Encouragement de la politique de croisement du bétail local

En payant un prix nettement plus élevé pour les animaux présentant de meilleures performances, le projet encourage indirectement l'utilisation de taureaux améliorateurs qui se trouvent mis à la disposition des éleveurs par le canal d'un projet spécifique et de l'insémination artificielle.

3.5. - Préfiguration d'une structure d'encadrement permanent

La mise en place d'une structure de drainage des veaux sevrés, en permettant d'identifier les éleveurs et de les intégrer, préfigure la mise en place d'une structure d'assistance permanente des petits producteurs, qui pourra ultérieurement être élargie à des activités complémentaires.

3.6. - Régularisation du planning de commercialisation et d'abattage

A l'issue des trois campagnes d'activité du projet, 75 à 90 % des jeunes bovins achetés sur le marché local l'ont été entre les mois de mai et août (4 mois).

Cette concentration des achats entraîne la concentration des abattages (décembre à février).

La Société Ellouhoum réclame une meilleure dispersion des livraisons au cours de l'année.

En Tunisie du nord, la plupart des vêlages s'opèrent au début de l'hiver et au début du printemps (février à avril), avec sevrage en fin d'été-début d'automne (août à octobre).

En supposant un poids de 110 kilos à 6 mois, ces animaux pourraient atteindre le poids d'abattage de 350 kilos en 11 mois, à raison d'un GMQ de 750 grammes. Ces animaux permettront d'assurer l'approvisionnement de la société Ellouhoum de juillet à septembre.

4. - MODALITES PRATIQUES DE L'OPERATION .-

Le principe selon lequel le projet devrait intervenir directement au niveau du secteur producteur de jeunes bovins avait été retenu dès la mise en place de celui-ci en 1974.

Pourtant, cette action avait dû être abandonnée, à cause de l'extrême dispersion de ce secteur, ce qui revient à dire que le drainage des veaux sevrés ne pourra se faire que si l'action du projet se trouve démultipliée sur le terrain par des organismes agricoles tels que la PAV, l'OTD, et autres projets de terrain.

4.1. - Identification à la naissance

Compte tenu de l'extrême hétérogénéité du troupeau, l'achat équitable des veaux au sevrage n'est concevable qu'à partir du moment où l'on connaît exactement l'âge des animaux.

La première opération consiste donc à identifier les jeunes veaux dans les 8 jours qui suivent leur naissance, au moyen d'une boucle inamovible et inaltérable renforcée éventuellement par le tatouage.

Cette opération sera réalisée par le personnel des organismes concernés, après que l'éleveur les ait informés de son désir de participer au programme de drainage.

L'identificateur établira un certificat de naissance en trois exemplaires :

- L'original sera remis à l'éleveur,
- La copie sera transmise au projet,
- La souche restera avec l'identificateur, sur laquelle seront portés :
 - . la date de naissance
 - . la race de ses ascendants.

4.2. - Incitation de l'éleveur

Afin d'encourager l'éleveur à participer à ce programme, il a été imaginé de lui distribuer gratuitement un sac de 50 kilos d'aliment concentré vache laitière au moment du bouclage du veau (valeur approximative : DT. 2,250).

L'essentiel de l'incitation résidera cependant dans le prix payé pour le veau après sevrage.

4.3. - Agréage au sevrage

Une fois la vache tarie et dans un délai qui ne devra pas être :

- Inférieur à 90 jours (3 mois) afin de s'assurer que le veau a été correctement sevré,
- Supérieur à 270 jours (9 mois) afin de recevoir les animaux encore jeunes,

l'éleveur devra confirmer son intention de vente auprès de l'agent qui aura procédé à l'identification du veau.

Celui-ci invitera l'éleveur à présenter son ou ses produits en un lieu et à une date convenus.

L'agréage se fera en présence de l'éleveur. Seront refusés les animaux suivants :

- Ceux qui auraient moins de 90 jours et plus de 270 jours,
- Ceux qui auraient un poids insuffisant, compte tenu de leur âge (voir barème en annexe),
- Ceux qui auraient perdu leur identification, ou dont celle-ci aurait été falsifiée.

Seront également éliminés :

- Les animaux malades (diarrhée, pneumonie),
- Les animaux mal conformés (ballonnés, rachitiques),
- Les animaux ayant été manifestement "bourrés" pour les allourdir.

4.4. - Détermination du prix

Afin d'encourager la fourniture d'animaux de bonne qualité, le prix des animaux au kilo vif sera établi en fonction de leurs performances, à savoir le GMQ accusé depuis la naissance, lesquelles dépendent conjointement de l'origine génétique et de l'alimentation.

S'inspirant des résultats enregistrés à la Ferme Expérimentale de Frétissa, dont les performances ont été réduites de 25 % (voir annexe), trois différents niveaux de prix seront appliqués :

- 550 millimes par kilo vif pour un GMQ situé entre 500 et 599 grammes,
- 600 millimes par kilo vif pour un GMQ situé entre 600 et 699 grammes,
- 650 millimes par kilo vif pour un GMQ supérieur à 700 grammes.

A titre d'exemple, ce barème permettra à l'éleveur fournissant un veau de 100 kilos à 125 jours (4 mois) de recevoir 5 dinars de plus que pour un veau atteignant ce poids à 140 jours (4 mois et 3 semaines), et 10 dinars de plus que si le veau n'atteint ce poids qu'à 165 jours (5 mois et demi).

4.5. - Transport, allotement et distribution

Le drainage des veaux sevrés sera organisé de façon à ce que les animaux puissent se trouver, après transport et allotement, dans l'étable de l'engraisser dans un délai maximum de 24 heures.

4.6. - Zones pilotes et calendrier

Il est proposé de tester le système de drainage des veaux sevrés issus de vaches locales dans les zones suivantes :

Type d'éleveur	Zone	Organisme en charge
Coopérateurs des UCP	Mateur	Directeurs d'UCP
" " " "	Zaghuan	" " "
" " " "	Le Fahs	" " "
Petits agriculteurs bénéficiaires du projet Génisse d'Autriche	Tous les gouvernorats	Chefs d'agences O.E.P.
(voir liste annexe)		

Une série de réunions est prévue avec les directeurs d'UCP dans le Gouvernorat de Zaghuan et de Mateur début novembre, de façon à débiter l'identification des veaux aux vêlages de début 1978, et de pouvoir incorporer ces animaux à l'engraissement courant 1978.

**CROISSANCE POTENTIELLE ET COMMERCIALE (- 25 %)
DE DIFFERENTS TYPES D'ANIMAUX**

	Poids naissance	90 jours (3 mois)		180 jours (6 mois)		270 jours (9 mois)		360 jours (12 mois)		450 jours (15 mois)		
		PV	GMQ	PV	GMQ	PV	GMQ	PV	GMQ	PV	GMQ	
Locale	Frétissa	26	66	444	135	611	209	677	281	708	342	702
	- 25 %		56	333	108	458	163	507	217	531	262	526
Schwiltz x Locale	Frétissa	31	76	500	165	744	254	826	337	850	386	789
	- 25 %		65	315	131	558	198	619	260	637	297	591
Pie Noire	Frétissa	35	89	600	184	827	280	907	368	925	426	869
	- 25 %		75	450	146	620	218	680	285	694	328	651

L'APPROVISIONNEMENT DES ADHERENTS EN JEUNES BOVINS PAR LE PROJET

2

		1975	1976	1977
Janvier	JB			156
	IMP			-
	VS			99
Février	JB			154
	IMP			811
	VS			62
Mars	JB		14	245
	IMP			-
	VS			-
Avril	JB		53	894
	IMP			-
	VS			67
Mai	JB	471	502	1.972
	IMP			-
	VS			-
Juin	JB	1.209	1.904	1.843
	IMP			-
	VS			35
Juillet	JB	1.356	1.127	2.194
	IMP			-
	VS			-

		1975	1976	1977
Août	JB	189	846	1.837
	IMP			-
	VS			26
Septembre	JB	-	445	535
	IMP		742	-
	VS			41
Octobre	JB	126	574	2
	IMP		1.036	-
	VS			31
Novembre	JB		204	
	IMP			
	VS			
Décembre	JB		197	
	IMP			
	VS			
TOTAL	JB	3.351	5.866	
	IMP	-	1.778	
	VS	-	-	

JB : Jeunes Bovins (taurillons dents de lait)
IMP : Bétail importé
VS : Veaux sevrés de race laitière

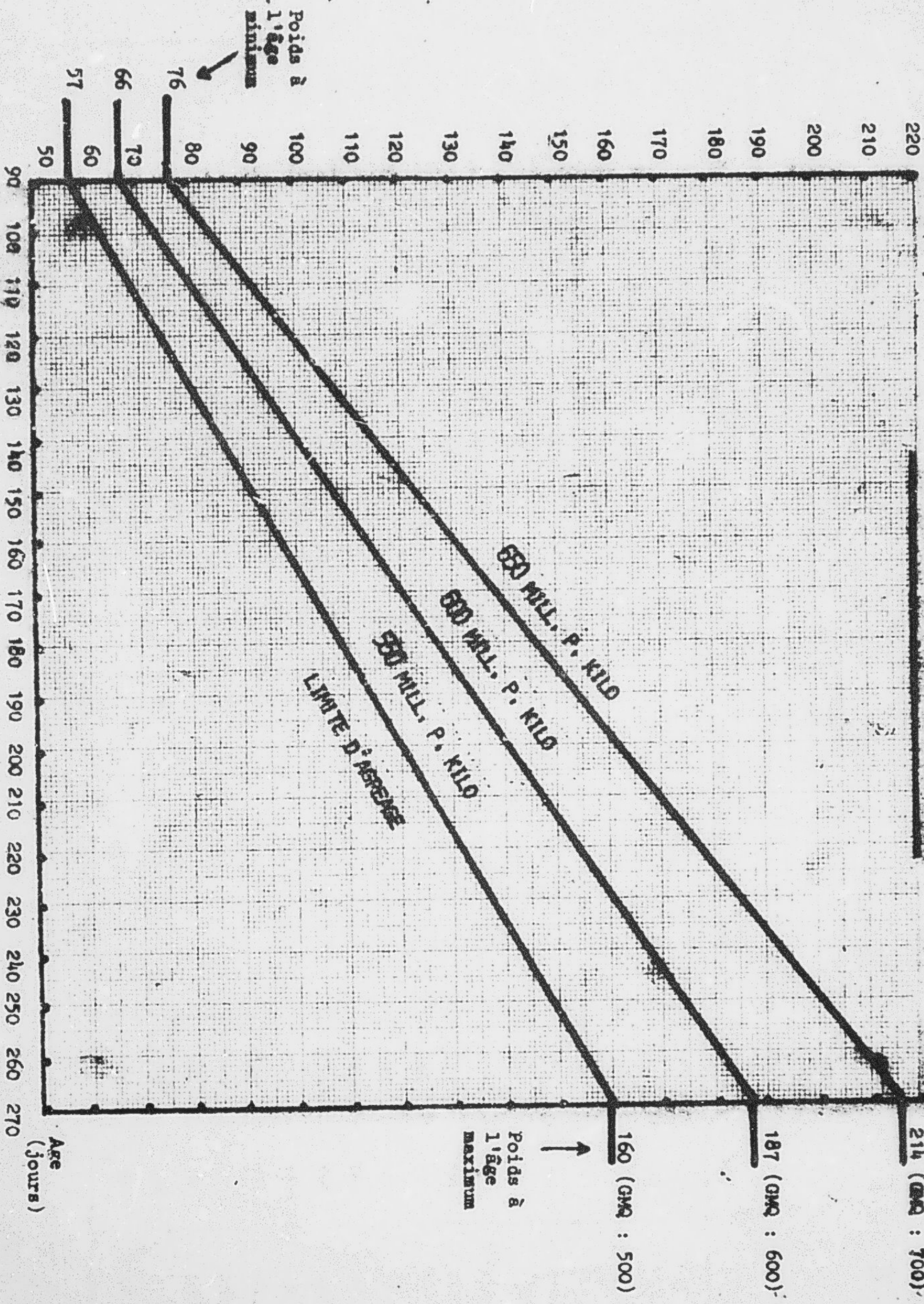
PROJET "502" - GENISSES D'AUTRICHE

DISTRIBUTION DE GENISSES SCHWITZ DANS LES GOUVERNORATS DU NORD

Région	Année	Nombre de bénéficiaires	Nombre de génisses reçues
BEJA	1974	19	96
	1975	8	32
	Sous-total	27	128
BIZERTE	1974	20	80
	1975	9	33
	Sous-total	29	113
JENDOUBA	1974	21	94
	1975	3	15
	Sous-total	24	109
LE KEF	1974	17	70
	1975	12	35
	Sous-total	29	105
SILIANA	1974	10	22
	1975	13	40
	Sous-total	23	62
NABEUL	1974	16	68
	1975	11	40
	1977	11	36
	Sous-total	38	144
TUNIS ET ZAGHOUAN	1974	31	87
	1975	36	78
	1977	20	61
	Sous-total	87	226
ZONE NORD	1974	134	517
	1975	92	273
	1977	31	97
	TOTAL	257	887

Poids (kilos vifs)

GRAPHIQUE DE PAIEMENT DE VEAUX SEVRES
6-9 MOIS



**BAREME DE PAIEMENT DE VEAUX ISSUS DE VACHES LOCALES,
CROISEES ET DE GENISSES AUTRICHIENNES (SEVRAGE ENTRE 3 ET 6 MOIS)**

Jours d'existence	Prix GMQ	500 ↓	600 ↓	700 ↓	650 ↓
90 - 94		57	66	76	
95 - 99		60	70	80	
100 - 104		63	73	84	
105 - 109		65	76	87	
110 - 114		68	80	91	
115 - 119		71	83	95	
120 - 124		74	86	99	
125 - 129		77	90	103	
130 - 134		80	93	107	
135 - 139		83	97	111	
140 - 144		86	100	114	
145 - 149		88	103	118	
150 - 154		91	106	122	
155 - 159		94	110	126	
160 - 164		97	113	130	
165 - 169		100	117	134	
170 - 174		103	120	138	
175 - 179		106	123	141	
180 - 184		108	127	145	

Jours d'existence	Prix GMQ	500 ↓	600 ↓	700 ↓	650 ↓
185 - 189		111	130	149	
190 - 194		114	133	153	
195 - 199		117	137	157	
200 - 204		120	140	161	
205 - 209		123	144	165	
210 - 214		126	147	169	
215 - 219		128	150	173	
220 - 224		131	154	176	
225 - 229		134	157	180	
230 - 234		137	160	184	
235 - 239		140	164	188	
240 - 244		143	167	192	
245 - 249		146	170	196	
250 - 254		148	174	200	
255 - 259		151	177	204	
260 - 264		154	180	207	
265 - 269		157	184	211	
270 - 274		160	187	214	

FIN

13

VUE